



*Signataire : Adrien Genecand*

*Date de dépôt : 24 novembre 2022*

## **Question écrite urgente**

**Le département des infrastructures offre des bons Unireso : quel en est le coût ?**

Dernièrement, profitant de l'envoi de la facturation de l'impôt sur les véhicules à près de 212 000 Genevoises et Genevois, le département des infrastructures (ci-après, le département) a adressé un courrier à l'ensemble des contribuables concernés contenant un bon de 50 francs pour l'achat d'un abonnement annuel Unireso. Cette offre serait réservée aux nouveaux abonnés uniquement.

Sans se prononcer sur le bien-fondé de cette mesure, qui, selon les termes du courrier reçu par les 212 000 contribuables concernés, découle de l'été caniculaire 2022 et des objectifs cantonaux visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), on peut toutefois s'interroger sur le coût qu'elle représente pour l'ensemble de la collectivité et pour les contribuables.

Par ailleurs, il ne semble pas que le département ait indiqué l'existence de ce courrier au travers d'un point presse spécifique aux mesures relatives à la mobilité ou à la mise en œuvre du plan climat cantonal 2<sup>e</sup> génération<sup>1</sup> (PCC 2030), ou dans le cadre d'un point presse hebdomadaire du Conseil d'Etat. Le PCC 2030 ne mentionne d'ailleurs pas, dans son plan de mesures 2021-2023<sup>2</sup>, une telle action. En outre, les actions en matière de mobilité prévues dans le PCC 2030 s'appuient sur la stratégie « Mobilités 2030 »<sup>3</sup> qui ne mentionne pas non plus une mesure visant à adresser des bons pour un abonnement aux transports publics aux contribuables. L'offre de bons aux

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-2030-2e-generation-0>

<sup>2</sup> Fiche 2.2 Mesures en matière de Mobilité

<sup>3</sup> <https://www.ge.ch/document/2542/telecharger>

contribuables n'a pas non plus été mentionnée dans la conférence de presse du 7 juin<sup>4</sup> du département, qui détaillait les actions qui seront menées pour mettre en œuvre les objectifs du plan climat.

Sur la base de ces considérations, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Combien de bons Unireso de 50 francs ont jusqu'ici été utilisés ? En conséquence, quel est le coût actuel de cette mesure ?**
- 2. Quel est le coût estimé par le département pour financer la totalité de cette « offre promotionnelle » ? Ce coût est-il bien inscrit au budget du département ?**
- 3. Le cas échéant, quelles sont les attentes du département en termes de transfert modal et de diminution des GES ?**
- 4. Est-ce que cette mesure fait partie des mesures annoncées dans le plan climat cantonal 2<sup>e</sup> génération ? Le cas échéant, pourquoi n'a-t-elle pas été communiquée dans un point presse du département ou du Conseil d'Etat ?**

L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de la réponse apportée.

---

<sup>4</sup> <https://www.ge.ch/document/mobilite-actions-fortes-respecter-objectifs-du-plan-climat>